

PROCÈS VERBAL

Le jeudi 17 avril 2014 à 19 heures 15, le conseil de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Hugues RIBAUT

Date de la Convocation :
11/04/2014

Date d'affichage :
11/04/2014

**Nombre de conseillers
en exercice : 52**

**Nombre de conseillers
présents : 39**

Nombre de « pouvoir » : 10

Nombre de votants : 49

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PRÉSENTS

- Youssef ABDELBAHRI (arrivé au point n°2)
- Catherine ARENOU
- Laurent BAIVEL
- Franck BOEHLY
- Yassine BOUCHELLA
- Jean-Michel CHARLES
- Lucas CHARMEL
- Pascal COLLADO
- Hélène DEBAISIEUX-DENE
- Pierre-François DEGAND
- Christophe DELRIEU
- Fabienne DEVEZE
- Eric DEWASMES
- Denis FAIST
- Jean-Louis FRAN CART
- Pierre GAILLARD
- Pierre GAUTIER
- Nicolle GENDRON
- Thérèse GEVRESSE
- Karine KAUFFMANN
- Anne-Marie LEJEUNE
- Virginie LHEUREUX
- Julien LORENZO
- Joël MANCEL
- Manuela MARIE
- Angélique MONTERO-MENDEZ
- Virginie MUNERET
- Laetitia ORHAND
- Marie PERESSE
- Michel PONS
- Charlotte PREVERAUD DE VAUMAS
- Hugues RIBAUT
- Arnaud RICHARD (départ au point n°16)
- Françoise ROSSI
- Guillaume SEBILEAU
- Frédéric SPANGENBERG
- Yannick TASSET
- Philippe TAUTOU
- Rosine THIAULT

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EXCUSÉS

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| - Eddie AÏT | Pouvoir à Y. ABDELBAHRI |
| - Philippe BERTON | Pouvoir à L. CHARMEL |
| - Pierre-Claude DESSAIGNES | Pouvoir à Ph. TAUTOU |
| - Béatrice DESTISON | Pouvoir à M. PONS |
| - Khadija GAMRAOUI-AMAR | Pouvoir à Christophe DELRIEU |
| - Véronique HOULLIER | Pouvoir à P. GAUTIER |
| - Jean-Michel JOURDAINNE | Pouvoir à K. KAUFFMANN |
| - Jean-Pierre JUILLET | Pouvoir à Y. TASSET |
| - Guy PAULHAN | Pouvoir à F. DEVEZE |
| - Catherine SZYMANEK | Pouvoir à AM LEJEUNE |
| - Marie-Laure VARDON | Pouvoir à ----- |

CONSEILLERS ABSENTS

- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET

1-DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant dans la limite de 20% de l'effectif total de l'assemblée délibérante et d'un nombre maximum de 15 vice-présidents (article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil communautaire est composé de 52 membres.
20% de 52 = 10,4 arrondi à l'entier supérieur, soit 11 VP.

Monsieur le Président propose donc que le nombre de vice-présidents soit fixé à 11 membres.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine,

Considérant qu'il convient de déterminer le nombre de vice-présidents, sans que celui-ci n'excède le nombre de 15,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le nombre de vice-présidents à

- 11 vice-présidents

Le bureau comprendra 12 membres, le Président et 11 vice-présidents.

2- ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, il convient de procéder à l'élection du 1er vice-président.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine ;

Il convient de désigner des scrutateurs pour contrôler le bon déroulement de l'élection.

- Désignation des scrutateurs :
 - Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE
 - Monsieur Pierre-François DEGAND

❖ Premier tour

- Appel à candidature au poste de 1^{er} vice-président
- Monsieur Christophe DELRIEU se déclare candidat

Dépouillement

- Nombre de votants : 49
 - Bulletins blancs/nuls : 5
 - Suffrages exprimés : 44
 - Majorité absolue : 25
- Monsieur Christophe DELRIEU : 44 voix

Monsieur Christophe DELRIEU ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé 1^{er} vice-président.

3- ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, il convient de procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-président.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine ;

Il convient de désigner des scrutateurs pour contrôler le bon déroulement de l'élection.

- Désignation des scrutateurs :
 - Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE
 - Monsieur Pierre-François DEGAND

❖ Premier tour

- Appel à candidature au poste de 2^{ème} Vice-président
- Monsieur Hugues RIBAUT se déclare candidat
- Madame Virginie MUNERET se déclare candidate

Dépouillement

- Nombre de votants : 49
 - Bulletins blancs/nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 49
 - Majorité absolue : 25
- Monsieur Hugues RIBAUT : 36 voix
 - Madame Virginie MUNERET : 13 voix

Monsieur Hugues RIBAUT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé 2^{ème} vice-président.

4- ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, il convient de procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-président.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine ;

Il convient de désigner des scrutateurs pour contrôler le bon déroulement de l'élection.

- Désignation des scrutateurs :
 - Hélène DEBAISIEUX-DENE
 - Pierre-François DEGAND

❖ Premier tour

- Appel à candidature au poste de 3^{ème} Vice-président
- Monsieur Joël MANCEL se déclare candidat

Dépouillement

- Nombre de votants : 49
- Bulletins blancs/nuls : 4
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 25
 - Monsieur Joël MANCEL : 45 voix

Monsieur Joël MANCEL ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé 3^{ème} vice-président.

5- ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, il convient de procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-président.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine ;

Il convient de désigner des scrutateurs pour contrôler le bon déroulement de l'élection.

- Désignation des scrutateurs :
 - Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE
 - Monsieur Pierre-François DEGAND

❖ **Premier tour**

- Appel à candidature au poste de 4^{ème} Vice-président
- Madame Catherine ARENOU se déclare candidate

Dépouillement

- Nombre de votants : 49
 - Bulletins blancs/nuls : 4
 - Suffrages exprimés : 45
 - Majorité absolue : 25
- Madame Catherine ARENOU : 45 voix

Madame Catherine ARENOU ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamée 4^{ème} vice-présidente.

6- ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, il convient de procéder à l'élection du 5^{ème} Vice-président.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine ;

Il convient de désigner des scrutateurs pour contrôler le bon déroulement de l'élection.

- Désignation des scrutateurs :
 - Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE
 - Monsieur Pierre-Françoise DEGAND

❖ **Premier tour**

- Appel à candidature au poste de 5^{ème} Vice-président
- Monsieur Pascal COLLADO se déclare candidat

Dépouillement

- Nombre de votants : 49
- Bulletins blancs/nuls : 0
- Suffrages exprimés : 49
- Majorité absolue : 25

- Monsieur Pascal COLLADO : 49 voix

Monsieur Pascal COLLADO ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé 5^{ème} vice-président.

7- ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, il convient de procéder à l'élection du 6^{ème} Vice-président.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine ;

Il convient de désigner des scrutateurs pour contrôler le bon déroulement de l'élection.

- Désignation des scrutateurs :
 - Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE
 - Monsieur Pierre-François DEGAND

❖ Premier tour

- Appel à candidature au poste de 6^{ème} Vice-président
- Monsieur Yannick TASSET se déclare candidat

Dépouillement

- Nombre de votants : 49
- Bulletins blancs/nuls : 4
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 25

- Monsieur Yannick TASSET : 45 voix

Monsieur Yannick TASSET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé 6^{ème} vice-président.

8- ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, il convient de procéder à l'élection du 7^{ème} Vice-président.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine ;

Il convient de désigner des scrutateurs pour contrôler le bon déroulement de l'élection.

- Désignation des scrutateurs :
 - Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE
 - Monsieur Pierre-François DEGAND

❖ Premier tour

- Appel à candidature au poste de 7^{ème} Vice-président
- Monsieur Michel PONS se déclare candidat

Dépouillement

- Nombre de votants : 49
 - Bulletins blancs/nuls : 4
 - Suffrages exprimés : 45
 - Majorité absolue : 25
- Monsieur Michel PONS : 45 voix

Monsieur Michel PONS ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamée 7^{ème} vice-présidente.

9- ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, il convient de procéder à l'élection du 8^{ème} Vice-président.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine ;

Il convient de désigner des scrutateurs pour contrôler le bon déroulement de l'élection.

- Désignation des scrutateurs :
 - Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE
 - Monsieur Pierre-François DEGAND

❖ **Premier tour**

- Appel à candidature au poste de 8^{ème} Vice-président
- Madame Fabienne DEVEZE se déclare candidate

Dépouillement

- Nombre de votants : 49
 - Bulletins blancs/nuls : 3
 - Suffrages exprimés : 46
 - Majorité absolue : 25
- Madame Fabienne DEVEZE : 46 voix

Madame Fabienne DEVEZE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé 8^{ème} vice-président.

10- ELECTION DU 9^{ème} VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, il convient de procéder à l'élection du 9^{ème} Vice-président.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine ;

Il convient de désigner des scrutateurs pour contrôler le bon déroulement de l'élection.

- Désignation des scrutateurs :
 - Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE
 - Monsieur Pierre-François DEGAND

❖ **Premier tour**

- Appel à candidature au poste de 9^{ème} Vice-président
- Madame Karine KAUFFMANN se déclare candidate

Dépouillement

- Nombre de votants : 49
- Bulletins blancs/nuls : 4
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 25

- Madame Karine KAUFFMANN : 45 voix

Madame Karine KAUFFMANN ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamée 9^{ème} vice-présidente.

11- ELECTION DU 10^{ème} VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, il convient de procéder à l'élection du 10^{ème} Vice-président.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine ;

Il convient de désigner des scrutateurs pour contrôler le bon déroulement de l'élection.

- Désignation des scrutateurs :
 - Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE
 - Monsieur Pierre-François DEGAND

❖ Premier tour

- Appel à candidature au poste de 10^{ème} Vice-président
- Monsieur Pierre GAUTIER se déclare candidat

Dépouillement

- Nombre de votants : 49
- Bulletins blancs/nuls : 3
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 25

- Monsieur Pierre GAUTIER : 46 voix

Monsieur Pierre GAUTIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé 10^{ème} vice-président.

12- ELECTION DU 11^{ème} VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, il convient de procéder à l'élection du 11^{ème} Vice-président.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine ;

Il convient de désigner des scrutateurs pour contrôler le bon déroulement de l'élection.

- Désignation des scrutateurs :
 - Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE
 - Monsieur Pierre-François DEGAND

❖ Premier tour

- Appel à candidature au poste de 11^{ème} Vice-président
- Madame Rosine THIAULT se déclare candidate

Dépouillement

- Nombre de votants : 49
 - Bulletins blancs/nuls : 2
 - Suffrages exprimés : 47
 - Majorité absolue : 25
- Madame Rosine THIAULT : 47 voix

Madame Rosine THIAULT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamée 11^{ème} vice-présidente.

13- INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Les montants maximums des indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale prévus par l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sont fixés par décret en Conseil d'Etat en fonction de la population, de l'élu et de la nature de l'établissement.

Ces indemnités sont calculées par référence à un pourcentage de l'indice brut 1015 (821 majoré).

Le périmètre de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2014, permet de fixer le montant maximal des indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents et vice-présidents de la manière suivante :

PRÉSIDENT

% de l'indice brut 1015	Indemnité brute mensuel en euros
110 %	4181.62 €

VICE-PRÉSIDENTS

% de l'indice brut 1015	Indemnité brute mensuel en euros
44 %	1 672.65 €

Soit une enveloppe mensuelle globale pour la communauté d'agglomération,

Elus communautaires	% de l'indice brut 1015	Montant de l'indemnité brut mensuel en euros
Président	110 %	4 181.62 €
11 Vice-Présidents	44 %	18 399.15 €
Total enveloppe globale		22 580.77€

Par ailleurs, le CGCT permet aux communautés d'agglomération de verser aux conseillers communautaires ayant reçu une délégation de fonction et à ceux sans délégation, une indemnité prélevée sur l'enveloppe indemnitaire globale, plafonnée à 6% de l'indice brut 1015, soit 228.09 € brut mensuel.

Le Président propose de fixer les indemnités de fonction des élus de la manière suivante, pour tenir compte du fait que les conseillers communautaires doivent se déplacer pour assister aux représentations et aux réunions (conseils, commissions...) :

Elus communautaires	% de l'indice brut 1015	Montant de l'indemnité brut mensuel en euros
Président	50.5 %	1 919.43 €
Vice-Présidents	37.47 %	1 424.46 €
Président délégué de la Commission d'Appel d'Offres	5.52 %	210 € (3*70 €)
Conseillers communautaires	1.84 %	70 €

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,

Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L 25-12 du CGCT et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L 5721-8 du même code.

Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération, dite « loi Richard » .

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5216-4 ; L 5216-4-1 ; L 5211-12 ; R 5216-1,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les indemnités des élus communautaires selon le tableau ci-dessous.

Elus communautaires	% de l'indice brut 1015	Montant de l'indemnité brut mensuel pour un élu	Montant total brut mensuel
1 Président	50.5 %	1 919.43 €	1 919.43 €
11 Vice-Présidents	37.47 %	1 424.46 €	15 669.15 €
1 Président délégué de la Commission d'Appel d'Offre	5.52 %	210 €	210 €
39 Conseillers communautaires	1.84 %	70 €	2 730 €
Total enveloppe globale			20 528.58 €

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget - chapitre 65.

14- ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président

EXPOSE

En application des articles 2121-22 et 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les dossiers soumis à l'assemblée à l'initiative de l'administration ou d'un de ses membres.

Les commissions peuvent être constituées soit pour un objet déterminé, soit pour une catégorie de domaines ou de compétences.

Le bureau nouvellement formé, suggère de constituer 6 commissions dont l'animation sera confiée aux vice-présidents, étant rappelé que le Président est membre de droit de chacune d'elles.

Outre le Président de la communauté d'agglomération, le Vice-président délégué, chaque commission sera composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, par commune.

La liste des commissions est la suivante :

- Administration Générale et Politique de la Ville
- Aménagement-Développement économique (Espace communautaire)
- Transports / Mobilité / Déplacements / Stationnement
- Environnement / Développement durable
- Prévention et Sécurité
- Sport et Culture

En conséquence, il est fait appel à candidature.

Commission Administration Générale et Politique de la Ville

Pour la ville **des Alluets le Roi**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Yves BEAUVALLET
Suppléant : Marie Annick GOUBILL

Pour la ville d'**Andrésy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Denis FAIST
Suppléant : Edouard GOXE

Pour la ville de **Carrières-sous-Poissy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Marie-Laure VARDON
Suppléant : Christophe DELRIEU

Pour la ville de **Chanteloup-les-Vignes**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Yassine BOUCHELLA
Suppléant : Catherine VIMEUX

Pour la ville de **Chapet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Rosine THIAULT
Suppléant : Magalie CHALOYARD

Pour la ville de **Médan**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Philippe MARTINET
Suppléant : Gérard OLAGNIER

Pour la ville de **Morainvilliers**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Julien LORENZO
Suppléant : Fabienne DEVEZE

Pour la ville d'**Orgeval**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Jean-Pierre JUILLET
Suppléant : André DUPON

Pour la ville de **Triel-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Elianor TAGNE
Suppléant : Hélène DEBAISIEUX-DENÉ

Pour la ville de **Verneuil-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Pierre-Claude DESSAIGNES
Suppléant : Alain MOLHO

Pour la ville de **Vernouillet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Jean-Yves DENIS
Suppléant : Laurent BAIVEL

Pour la ville de **Villennes-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Jean-Luc BIANCHI
Suppléant : Hubert WEYDERT

Commission Aménagement - Développement économique (Espace communautaire)

Pour la ville **des Alluets le Roi**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Pierre GAUTIER

Suppléant : Robert COPIN

Pour la ville d'**Andrésy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Valérie HENRIET

Suppléant : Stéphanie-Inès BAILS

Pour la ville de **Carrières-sous-Poissy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Philippe BERTON

Suppléant : Christophe DELRIEU

Pour la ville de **Chanteloup-les-Vignes**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Pierre GAILLARD

Suppléant : Yassine BOUCHELLA

Pour la ville de **Chapet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Didier TRAGIN

Suppléant : Véronique LABORDE

Pour la ville de **Médan**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Laurence LELARGE

Suppléant : Eric DEWASMES

Pour la ville de **Morainvilliers**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Marie-Christine APCHIN

Suppléant : Marcel DERUE

Pour la ville d'**Orgeval**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Michel BARDOT

Suppléant : Pierre GUERIN

Pour la ville de **Triel-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Michel POIROT

Suppléant : Hélène DEBAISIEUX-DENÉ

Pour la ville de **Verneuil-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Hervé MAURIN

Suppléant : Catherine SZYMANEK

Pour la ville de **Vernouillet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Julien GRIMLER

Suppléant : Marie PERESSE

Pour la ville de **Villennes-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Dominique CRINON

Suppléant : Jean-Michel CHARLES

Commission Transports / Mobilité / Déplacements / Stationnement

Pour la ville **des Alluets le Roi**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Pierre GAUTIER
Suppléant : Stéphanie MUNEAUX

Pour la ville d'**Andrésy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Guy BRIAULT
Suppléant : Florence LE BIHAN

Pour la ville de **Carrières-sous-Poissy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Lucas CHARMEL
Suppléant : Khadija GAMRAOUI-AMAR

Pour la ville de **Chanteloup-les-Vignes**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Yassine BOUCHELLA
Suppléant : Didier GUILLARD

Pour la ville de **Chapet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Didier TRAGIN
Suppléant : Jean-Luc POUPAUX

Pour la ville de **Médan**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Bernard JUERY
Suppléant : Jean-Michel JOURDAINNE

Pour la ville de **Morainvilliers**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Guy PAULHAN
Suppléant : Amanda PIKE

Pour la ville d'**Orgeval**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : André DUPON
Suppléant : Laetitia ORHAND

Pour la ville de **Triel-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Hélène DEBAISIEUX-DENÉ
Suppléant : Ludovic LEA

Pour la ville de **Verneuil-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Alain MOLHO
Suppléant : Eugène DALLE

Pour la ville de **Vernouillet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Martine GARCIA
Suppléant : Olivier PINSARD

Pour la ville de **Villennes-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Jean-Pierre LAIGNEAU
Suppléant : Béatrice DESTISON

Commission Environnement – Développement durable

Pour la ville **des Alluets le Roi**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Thérèse GEVRESSE

Suppléant : Olivier GOUSSEAU

Pour la ville d'**Andrésy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Alain MAZAGOL

Suppléant : Jean-Claude ANNE

Pour la ville de **Carrières-sous-Poissy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Lucas CHARMEL

Suppléant : Khadija GAMRAOUI-AMAR

Pour la ville de **Chanteloup-les-Vignes**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Didier GUILLARD

Suppléant : Jean-Yves GOURVENEK

Pour la ville de **Chapet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Daniel MOLINA

Suppléant : Véronique LABORDE

Pour la ville de **Médan**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Charlie GRIGGIO

Suppléant : Patrick FOURNIER

Pour la ville de **Morainvilliers**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Guy PAULHAN

Suppléant : Marcel DERUE

Pour la ville d'**Orgeval**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Laetitia ORHAND

Suppléant : Aimé LE BLOAS

Pour la ville de **Triel-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Frédéric SPANGENBERG

Suppléant : Michel POIROT

Pour la ville de **Verneuil-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Catherine SZYMANEK

Suppléant : Pascale DESHAYES

Pour la ville de **Vernouillet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Marie PERESSE

Suppléant : Julien GRIMLER

Pour la ville de **Villennes-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Béatrice DESTISON

Suppléant : Christine HANON

Commission Habitat – Prévention et sécurité

Pour la ville **des Alluets le Roi**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Véronique HOULLIER

Suppléant : Jocelyne PAULY

Pour la ville d'**Andrésy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Nicolle GENDRON

Suppléant : Sylvain AUDEBERT

Pour la ville de **Carrières-sous-Poissy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Khadija GAMRAOUI-AMAR

Suppléant : Philippe BERTON

Pour la ville de **Chanteloup-les-Vignes**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Françoise ROSSI

Suppléant : Karime NOURINE

Pour la ville de **Chapet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Daniel MOLINA

Suppléant : Eric CHEVALIER

Pour la ville de **Médan**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Eric LAURENT

Suppléant : Patrick FOURNIER

Pour la ville de **Morainvilliers**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Marie-Christine APCHIN

Suppléant : Sylvie JOUBIN

Pour la ville d'**Orgeval**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Pierre GUERIN

Suppléant : Murielle BORG

Pour la ville de **Triel-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Christian BOUTELOUP

Suppléant : Jean-François BOUTOILLE

Pour la ville de **Verneuil-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Pascal CHAMPION

Suppléant : Nathalie PRUVOT

Pour la ville de **Vernouillet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Fadila AMMAD

Suppléant : Benoit BROUSSET

Pour la ville de **Villennes-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Olivier HARDOUIN

Suppléant : Eva SÉGUY

Commission Sport et culture

Pour la ville **des Alluets le Roi**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Véronique HOULLIER

Suppléant : Gillian STOREY

Pour la ville d'**Andrésy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Angélique MONTERO-MENDEZ

Suppléant : Michel MARQUE

Pour la ville de **Carrières-sous-Poissy**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Frédéric KOR

Suppléant : Charlotte GOSSELET

Pour la ville de **Chanteloup-les-Vignes**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Pierre GAILLARD

Suppléant : Françoise ROSSI

Pour la ville de **Chapet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Véronique LABORDE

Suppléant : Francine BILLOUÉ

Pour la ville de **Médan**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Laure BATHGATE

Suppléant : Matthieu DUBREUIL

Pour la ville de **Morainvilliers**, Madame le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Thierry HEDAN

Suppléant : Bastien GENET

Pour la ville d'**Orgeval**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Philippe ETIENNE

Suppléant : Christèle GRANDIN

Pour la ville de **Triel-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Manuela MARIE

Suppléant : Michel VANDROUX

Pour la ville de **Verneuil-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Julien FREJABUE

Suppléant : Sandrine BOURDAIN

Pour la ville de **Vernouillet**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Gilles BERTIN

Suppléant : Laurent BAIVEL

Pour la ville de **Villennes-sur-Seine**, Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaire : Jacky TOUATY

Suppléant : Anne-Marie FRANCOIS

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et, plus particulièrement, les articles 2121-22 et 5211-1,

Vu les propositions du Bureau,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de constituer les commissions telles que proposées par le Bureau,

VALIDE la composition de chacune de ces commissions, à savoir :

- le Président, membre de droit,
- les Vice-présidents délégués,
- 1 membre titulaire par commune,
- 1 membre suppléant par commune.

DESIGNE les conseillers suivants, membres aux commissions communautaires :

Administration Générale et Politique de la Ville

Titulaires

Yves BEAUVALLET
Jean-Luc BIANCHI
Yassine BOUCHELLA
Jean-Yves DENIS
Pierre-Claude DESSAIGNES
Denis FAIST
Jean-Pierre JUILLET
Julien LORENZO
Philippe MARTINET
Elia nor TAGNE
Rosine THIAULT
Marie-Laure VARDON

Suppléants

Marie Annick GOUBILL
Hubert WEYDERT
Catherine VIMEUX
Laurent BAIVEL
Alain MOLHO
Edouard GOXE
André DUPON
Fabienne DEVEZE
Gérard OLAGNIER
Hélène DEBAISIEUX-DENÉ
Magalie CHALOYARD
Christophe DELRIEU

Commission Aménagement - Développement économique (Espace communautaire)

Titulaires

Marie-Christine APCHIN
Michel BARDOT
Philippe BERTON
Dominique CRINON
Pierre GAILLARD
Pierre GAUTIER
Julien GRIMLER
Valérie HENRIET
Laurence LELARGE
Hervé MAURIN
Michel POIROT
Didier TRAGIN

Suppléants

Marcel DERUE
Pierre GUERIN
Christophe DELRIEU
Jean-Michel CHARLES
Yassine BOUCHELLA
Robert COPIN
Marie PERESSE
Stéphanie-Inès BAILS
Eric DEWASMES
Catherine SZYMANEK
Hélène DEBAISIEUX-DENÉ
Véronique LABORDE

Commission Transports / Mobilité / Déplacements / Stationnement

Titulaires

Yassine BOUCHELLA
Guy BRIAULT
Lucas CHARMEL
Hélène DEBAISIEUX DENÉ
André DUPON
Martine GARCIA
Pierre GAUTIER
Bernard JUERY
Jean-Pierre LAIGNEAU
Alain MOLHO
Guy PAULHAN
Didier TRAGIN

Suppléants

Didier GUILLARD
Florence LE BIHAN
Khadija GAMRAOUI-AMAR
Ludovic LEA
Laetitia ORHAND
Olivier PINSARD
Stéphanie MUNEUX
Jean-Michel JOURDAINNE
Béatrice DESTISON
Eugène DALLE
Amanda PIKE
Jean-Luc POUPAUX

Commission Environnement – Développement durable

Titulaires

Lucas CHARMEL
Béatrice DESTISON
Thérèse GEVRESSE
Charlie GRIGGIO
Didier GUILLARD
Alain MAZAGOL
Daniel MOLINA
Laetitia ORHAND
Guy PAULHAN
Marie PERESSE
Frédéric SPANGENBERG
Catherine SZYMANEK

Suppléants

Khadija GAMRAOUI-AMAR
Christine HANON
Olivier GOUSSEAU
Patrick FOURNIER
Jean-Yves GOURVENEC
Jean-Claude ANNE
Véronique LABORDE
Aimé LE BLOAS
Marcel DERUE
Julien GRIMLER
Michel POIROT
Pascale DESHAYES

Commission Habitat – Prévention et sécurité

Titulaires

Fadila AMMAD
Marie-Christine APCHIN
Christian BOUTELOUP
Pascal CHAMPION
Khadija GAMRAOUI-AMAR
Nicolle GENDRON
Pierre GUERIN
Olivier HARDOUIN
Véronique HOULLIER
Eric LAURENT
Daniel MOLINA
Françoise ROSSI

Suppléants

Benoit BROUSSET
Sylvie JOUBIN
Jean-François BOUTOILLE
Nathalie PRUVOT
Philippe BERTON
Sylvain AUDEBERT
Michelle BORG
Eva SÉGUY
Jocelyne PAULY
Patrick FOURNIER
Eric CHEVALIER
Karime NOURINE

Commission Sport et culture

Titulaires

Laure BATHGATE
Gilles BERTIN
Philippe ETIENNE
Julien FREJABUE
Pierre GAILLARD
Thierry HEDAN
Véronique HOULLIER
Frédéric KOR
Véronique LABORDE
Manuela MARIE
Angélique MONTERO-MENDEZ
Jacky TOUATY

Suppléants

Matthieu DUBREUIL
Laurent BAIVEL
Christèle GRANDIN
Sandrine BOURDAIN
Françoise ROSSI
Bastien GENET
Gillian STOREY
Charlotte GOSSELET
Francine BILLOUÉ
Michel VANDROUX
Michel MARQUE
Anne-Marie FRANCOIS

15- ÉLECTIONS DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président

EXPOSE

La création d'une commission d'appel d'offres revêt un caractère obligatoire.

Selon les dispositions de l'article 22, I, alinéa 5, du code des marchés publics, le nombre de membres composant la commission d'appel d'offres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal est égal à celui prévu pour la composition de la commission d'appel d'offres de la collectivité comportant le nombre d'habitants le plus élevé.

La commission d'appel d'offres doit donc comporter, au même titre que la ville de VERNEUIL-SUR-SEINE, outre le Président ou le Président délégué, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil communautaire, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les suppléants ne sont pas affectés au remplacement d'un titulaire individualisé, mais sont appelés, dans l'ordre de la liste, à siéger en fonction de l'indisponibilité d'un ou plusieurs titulaires à la réunion de la commission.

Le conseil communautaire se doit de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Il est proposé la liste suivante (il y a-t-il une autre liste candidate ?) :

- Laurent BAIVEL
- Yassine BOUCHELLA
- Christophe DELRIEU
- Jean-Pierre JUILLET
- Joël MANCEL
- Angélique MONTERO-MENDEZ
- Guy PAULHAN
- Michel PONS
- Catherine SZYMANEK
- Rosine THIAULT

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants = 49
- Suffrages exprimés = 44

Sont ainsi déclarés élus

<u>Membres titulaires :</u> - Yassine BOUCHELLA - Christophe DELRIEU - Jean-Pierre JUILLET - Joël MANCEL - Michel PONS	<u>Membres suppléants :</u> - Rosine THIAULT - Angélique MONTERO-MENDEZ - Laurent BAIVEL - Guy PAULHAN - Catherine SZYMANEK
--	---

pour faire partie, avec le Président, de la commission d'appel d'offres.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, les articles 2121-22 et 5211-1,

Vu le Code des marchés publics,

Après avoir délibéré,

44 voix pour,

5 abstentions (*Youssef Abdelbahri, Eddie Aït, Pierre-François Degand, Virginie Muneret, Richard Arnaud*)

DECLARE élus à la commission d'appel d'offres :

<u>Membres titulaires :</u> - Yassine BOUCHELLA - Christophe DELRIEU - Jean-Pierre JUILLET - Joël MANCEL - Michel PONS	<u>Membres suppléants :</u> - Rosine THIAULT - Angélique MONTERO-MENDEZ - Laurent BAIVEL - Guy PAULHAN - Catherine SZYMANEK
--	---

**16- ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CA2RS
A LA BASE DE LOISIRS DU VAL DE SEINE**
Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSÉ

La qualité du paysage de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS) repose en grande partie sur la présence de la Seine avec ses îles et ses écluses. La Seine est un des points communs pour plus de la moitié des communes de

l'agglomération. Le fleuve est un élément fédérateur, un fil conducteur pour ce territoire appelé le fil bleu.

La CA2RS a donc inscrit dans son projet de territoire, adopté en 2010, l'enjeu de retrouver ou d'affirmer son rapport au fleuve. La Seine représente un grand équipement structurant qui se révèle être à la fois : - un lieu attractif d'animations, de loisirs, de tourisme, - un lieu de création de richesse pour l'implantation d'activités économiques en relation avec le transport fluvial et les activités portuaires. Elle doit être un des moteurs de son développement.

La Seine constitue un potentiel d'attractivité majeur, à la fois pour les résidents de la CA2RS mais aussi pour les populations extérieures, identifié comme un axe de développement par les schémas régionaux (SDRIF) et départementaux (Yvelines Seine).

Le territoire compte des ports de stationnement, dit de plaisance, et l'objectif serait de permettre une offre supplémentaire en portant ou en soutenant l'extension des équipements existants et la création de nouveaux sites d'accueil et de services.

La CA2RS a manifesté en 2012 et en 2013, en partenariat avec les communes de son territoire, son engagement à la reconnaissance de son attractivité fluviale et au développement de sites d'accueil de bateaux de croisière et de plaisance.

Située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine, à proximité des grands axes (A13, A14, N13, N190), à proximité de la Gare des Clairières de Verneuil desservie par le Transilien ligne J et à terme par Eole, la Base de Loisirs du Val de Seine bénéficie d'un cadre exceptionnel dans un environnement privilégié. Totalement dédiée au sport, à la détente, aux loisirs et au tourisme pour tous, la base de loisirs s'étend sur 260 hectares de bois et de verdure, parsemés d'étangs et de plans d'eau aménagés. Un port de plaisance ouvert sur la Seine y est implanté, favorisant la navigation fluviale et de plaisance, et permettant notamment la découverte des berges de Seine, fil bleu de la CA2RS. Le site comporte également un camping et un équipement de réceptions, et un centre équestre.

La CA2RS est représentée au conseil syndical de la Base de Loisirs du Val de Seine, par 3 membres titulaires et autant de suppléants.

Les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ayant renouvelé l'assemblée communautaire, il est nécessaire d'élire de nouveaux représentants.

Pour les postes de titulaires, Monsieur le Président propose la candidature de :

- Pascal COLLADO
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Joël MANCEL

Pour les postes de suppléants, Monsieur le Président propose la candidature de :

- Laurent BAIVEL
- Anne-Marie LEJEUNE
- Manuela MARIE

DÉLIBÉRATION

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération,

Après avoir délibéré,
47 voix pour,
1 voix contre (*Youssef Abdelbahri*)
1 abstention (*Eddie Ait*)

ELIT Membres titulaires :

- Pascal COLLADO
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Joël MANCEL

Membres suppléants :

- Laurent BAIVEL
- Anne-Marie LEJEUNE
- Manuela MARIE

17- DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DU SIDOMPE

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Dans le cadre de l'article L.5211 du CGCT et de la délégation d'une partie de la compétence « valorisation et élimination des déchets ménagers », il convient de désigner des élus communautaires au sein du SIDOMPE, dont le siège se situe à Thiverval-Grignon.

Ce syndicat est compétent pour la collecte et le traitement des déchets ménagers produits par les collectivités membres : Le Port-Marly, Maisons-Laffitte, la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin et la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (territoire de Les Alluets le Roi).

A ce titre, il gère :

- La création et l'exploitation d'usines de traitement des déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux des collectivités adhérentes,
- Le traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, les valorisations matière, sous forme énergétique, etc ...

Les statuts du SIDOMPE indiquent que la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine est représentée à hauteur de 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Il est proposé

Titulaire : Monsieur Pierre GAUTIER

Suppléant : Madame Thérèse GEVRESSE

Monsieur le Président demande si une autre liste se porte candidate.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine,

Vu les statuts du SIDOMPE,

Vu l'exposé de Monsieur Philippe Tautou, rapporteur,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT les personnes suivantes pour représenter la communauté d'agglomération :

Titulaire : Monsieur Pierre GAUTIER

Suppléant : Madame Thérèse GEVRESSE

18- DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DU SIDRU

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Dans le cadre de l'article L.5211 du CGCT et de la délégation d'une partie de la compétence « valorisation et élimination des déchets ménagers », il convient de désigner des élus communautaires au sein du SIDRU (Syndicat Intercommunal de Destruction des Résidus Urbains), dont le siège se situe à Saint Germain-en-laye.

Ce syndicat est compétent pour le traitement des déchets ménagers produits par les collectivités membres : Achères, Aigremont, Chambourcy, Conflans-Sainte-Honorine, Fourqueux, Le Mesnil-le-Roi, Poissy, Saint-Germain-en-laye et la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine au titre des communes de Andrésy, Carrières sous poissy, Médan, Morainvilliers, Orgeval, Verneuil sur Seine, Vernouillet.

A ce titre, il gère :

- Les terrains, sis à Achères, acquis par le S.I.D.O.M. constitué par les communes précitées,
- Le Centre de Valorisation Energétique AZALYS, qui a été choisi comme procédé d'élimination des déchets, et ses équipements annexes,
- La Valorisation des emballages ménagers et journaux, magazines ayant fait au préalable l'objet d'un tri sélectif par le biais d'une collecte en porte à porte ou d'une collecte en points d'apport volontaire lorsque ces produits sont regroupés et traités en Centre de Tri,
- Les encombrants et les déchets verts, collectés en porte à porte,
- Tout autre matériau dont la réglementation viendrait à imposer un traitement spécifique.

Les statuts du SIDRU indiquent que la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine est représentée à hauteur de 14 membres titulaires et 14 membres suppléants.

Il est fait appel à candidature :

Titulaire 1 : Philippe BERTON
Titulaire 2 : Christophe DELRIEU
Titulaire 3 : Pierre-Claude DESSAIGNES
Titulaire 4 : Eric DEWASMES
Titulaire 5 : Karine KAUFFMANN
Titulaire 6 : Julien LORENZO
Titulaire 7 : Angélique MONTERO-MENDEZ
Titulaire 8 : Laetitia ORHAND
Titulaire 9 : Guy PAULHAN
Titulaire 10 : Marie PERESSE
Titulaire 11 : Charlotte PREVEREAUD De VAUMAS
Titulaire 12 : Catherine SZYMANEK
Titulaire 13 : Hugues RIBAUT
Titulaire 14 : Yannick TASSET

Suppléant 1 : Khadija GAMRAOUI-AMAR
Suppléant 2 : Marie-Laure VARDON
Suppléant 3 : Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
Suppléant 4 : Jean-Michel JOURDAINNE
Suppléant 5 : -----
Suppléant 6 : Fabienne DEVEZE
Suppléant 7 : Nicolle GENDRON
Suppléant 8 : Franck BOEHLY
Suppléant 9 : -----
Suppléant 10 : Laurent BAIVEL
Suppléant 11 : Pascal COLLADO
Suppléant 12 : Philippe TAUTOU
Suppléant 13 : Denis FAIST
Suppléant 14 : Jean-Pierre JUILLET

Monsieur le Président demande si une autre liste est candidate.

DELIBERATION

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine,

Vu les statuts du SIDRU,

Vu l'exposé de Monsieur Philippe Tautou, rapporteur,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT les personnes suivantes pour représenter la communauté d'agglomération :

- Titulaire 1 : Philippe BERTON
- Titulaire 2 : Christophe DELRIEU
- Titulaire 3 : Pierre-Claude DESSAIGNES
- Titulaire 4 : Eric DEWASMES
- Titulaire 5 : Karine KAUFFMANN
- Titulaire 6 : Julien LORENZO
- Titulaire 7 : Angélique MONTERO-MENDEZ
- Titulaire 8 : Laetitia ORHAND
- Titulaire 9 : Guy PAULHAN
- Titulaire 10 : Marie PERESSE
- Titulaire 11 : Charlotte PREVEREAUD De VAUMAS
- Titulaire 12 : Catherine SZYMANEK
- Titulaire 13 : Hugues RIBAUT
- Titulaire 14 : Yannick TASSET

- Suppléant 1 : Khadija GAMRAOUI-AMAR
- Suppléant 2 : Marie-Laure VARDON
- Suppléant 3 : Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Suppléant 4 : Jean-Michel JOURDAINNE
- Suppléant 5 : -----
- Suppléant 6 : Fabienne DEVEZE
- Suppléant 7 : Nicolle GENDRON
- Suppléant 8 : Franck BOEHLY
- Suppléant 9 : -----
- Suppléant 10 : Laurent BAIVEL
- Suppléant 11 : Pascal COLLADO
- Suppléant 12 : Philippe TAUTOU
- Suppléant 13 : Denis FAIST
- Suppléant 14 : Jean-Pierre JUILLET

19- DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DU SIVATRU

Rapporteur : Philippe TAUTOU - Président

EXPOSE

Dans le cadre de l'article L.5211 du CGCT et de la délégation d'une partie de la compétence « valorisation et élimination des déchets ménagers », il convient de désigner des élus communautaires au sein du SIVATRU (Syndicat Intercommunal de Valorisation des Résidus Urbains), dont le siège se situe à Triel-sur-Seine.

Ce syndicat est compétent pour la collecte et le traitement des déchets ménagers produits par les collectivités membres : Le Port-Marly, Maisons-Laffitte et la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine au titre des communes de Chanteloup les Vignes, Chapet, Triel sur Seine, Villennes sur Seine.

A ce titre, il gère :

- l'organisation et la gestion de toutes les collectes de déchets qui sont mises en place sur les 10 communes,
- l'achat de matériel de collecte mis à la disposition des usagers (conteneurs, bornes d'apports volontaire) et des prestations accessoires à la collecte,
- la communication à destination des usagers en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers,
- une déchèterie centrale et une déchèterie satellite.

Les statuts du SIVATRU indiquent que la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine est représentée à hauteur de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Il est fait appel à candidature :

Titulaire 1 : Yassine BOUCHELLA

Titulaire 2 : Hélène DEBAISIEUX-DENÉ

Titulaire 3 : Béatrice DESTISON

Titulaire 4 : Jean-Louis FRANCCART

Titulaire 5 : Pierre GAILLARD

Titulaire 6 : Michel PONS

Titulaire 7 : Frédéric SPANGENBERG

Titulaire 8 : Rosine THIAULT

Suppléant 1 : Françoise ROSSI

Suppléant 2 : Joël MANCEL

Suppléant 3 : Pierre-François DEGAND

Suppléant 4 : Virginie LHEUREUX

Suppléant 5 : Youssef ABDELBAHRI

Suppléant 6 : Jean-Michel CHARLES

Suppléant 7 : Manuela MARIE

Suppléant 8 : -----

Monsieur le Président demande si une autre liste est candidate.

DELIBERATION

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine,

Vu les statuts du SIVATRU,

Vu l'exposé de Monsieur Philippe Tautou, rapporteur,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT les personnes suivantes pour représenter la communauté d'agglomération :

Titulaire 1 : Yassine BOUCHELLA
Titulaire 2 : Hélène DEBAISIEUX-DENÉ
Titulaire 3 : Béatrice DESTISON
Titulaire 4 : Jean-Louis FRANCAERT
Titulaire 5 : Pierre GAILLARD
Titulaire 6 : Michel PONS
Titulaire 7 : Frédéric SPANGENBERG
Titulaire 8 : Rosine THIAULT

Suppléant 1 : Françoise ROSSI
Suppléant 2 : Joël MANCIEL
Suppléant 3 : Pierre-François DEGAND
Suppléant 4 : Virginie LHEUREUX
Suppléant 5 : Youssef ABDELBAHRI
Suppléant 6 : Jean-Michel CHARLES
Suppléant 7 : Manuela MARIE
Suppléant 8 : -----